



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bac à biodéchets alimentaires

La réglementation imposant le tri et la valorisation des biodéchets entre en vigueur au 1er janvier 2024, en privilégiant le retour à la terre.

Par le biais du compostage de proximité, individuel ou partagé, la matière retourne directement à la terre, enrichit le sol, le tout dans un cercle vertueux et ultra local.

**Inscription pour la collecte séparée
des biodéchets en apport volontaire**

**Vous souhaitez vous investir
en faveur du tri des déchets alimentaires
en participant à ce projet ?**

DEVENEZ FOYER VOLONTAIRE !

**Recycler nos biodéchets
devient une nécessité**

SITOM
Sud Rhône
Formulaire
d'inscription

Le SITOM va déployer des nouvelles bornes de collecte des biodéchets alimentaires sur 8 communes supplémentaires, et sur des communes en comportant déjà, dans le cadre d'un appel à projet avec l'ADEME. Désormais, les habitants du territoire du SITOM Sud Rhône résidant dans les centres-villes de **Marcenac, Montagny, Orliénas, Saint-Laurent-D'Agnay, Sérénas, Simandres, Soucieu-en-Jarret et Yourles** pourront se déplacer vers des abris bacs à biodéchets à proximité de chez eux pour y déposer leurs déchets alimentaires ! Ces nouveaux points d'apports volontaire de biodéchets s'ajouteront donc à ceux déjà présents sur **Brignais, Chaponnay, Chaponost, Communay, Millery, Mornan, Saint-Symphorien-D'Ozon, Taluyers et Ternay**.

Cette solution est proposée pour les foyers en logement collectif ou individuel qui n'ont pas/peu d'espace vert et ne peuvent pas pratiquer le compostage.
Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à compléter ce questionnaire et à le renvoyer à l'adresse suivante : preventiondechets@sitom-sudrhone.com (ou au Sitom : 262 rue Barthélémy Thimonnier, Brignais)
Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le site internet du SITOM ou scanner le QR code situé au dos !

Votre nom	Votre adresse	Nombre de personnes dans votre foyer



Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet du SITOM : www.sitom-sud-rhone.com ou scannez le QR Code

Si vous n'avez pas accès à internet, contactez votre mairie !

Des biodéchets bien triés sont bien valorisés



designed by 



Votre prénom _____
 Votre numéro de téléphone _____
 Courriel _____

Vous habitez ... ?

☐ un logement avec un espace vert
☐ un logement sans espace vert

Actuellement, que faites-vous de vos déchets alimentaires ?

☐ ils sont jetés avec les ordures ménagères
☐ ils sont valorisés à domicile par compostage ou lombricompostage (technique de compostage hors-sol)
☐ ils sont triés et déposés dans un composteur privé (à domicile, lieu de travail, résidence secondaire, ...)
☐ ils sont donnés à vos animaux ou à ceux de votre entourage (poules par exemple)
☐ ils sont triés et déposés dans un composteur partagé entre voisins

Pour suivre le bon déroulement du projet, le SITOM a besoin de connaître vos habitudes de dépôt. Pour cela, un questionnaire à remplir vous sera transmis une à deux fois par an.

Quelques chiffres :

- 30 tonnes c'est la quantité de biodéchets valorisés en 2022
- 5 minutes c'est le temps nécessaire pour donner les informations utiles et remettre le matériel adapté
- 20% c'est l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères
- 35 c'est la quantité en Kg/hab/an transformé en biogaz et compost au lieu d'être incinéré

Pour les foyers ne disposant pas d'espace vert, des bacs à biodéchets sont progressivement installés dans les communes. A Chaponost, deux bornes de collecte sont déjà installées.

Vous pouvez les retrouver :

- > Rue des Justes - Maison Des Associations (MDA)
- > Place Maréchal Foch/avenue Maréchal Joffre

Vous souhaitez participer ? Inscrivez-vous : bit.ly/3E5nVYv



RETOUR À LA LISTE



- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS